



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 mars 2012  
Français  
Original : anglais

**Soixante-septième session**  
Point 131 de la liste préliminaire\*  
**Planification des programmes**

## Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

### Deuxième volet : plan-programme biennal

#### Programme 10 Commerce et développement

### Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale . . . . .	2
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement . . . . .	4
Sous-programme 2. Investissements et entreprises . . . . .	6
Sous-programme 3. Commerce international . . . . .	8
Sous-programme 4. Technologie et logistique . . . . .	12
Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux . . . . .	14
Sous-programme 6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations . . . . .	16
Textes portant autorisation . . . . .	19

\* A/67/50.



## **Orientation générale**

10.1 L'objectif principal du programme exécuté par la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI) est d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, et les pays en transition à s'intégrer de manière avantageuse dans l'économie mondiale pour favoriser une croissance et un développement durables et ouverts à tous. En cherchant à encourager une mondialisation axée sur le développement, la CNUCED facilitera la mise en œuvre du programme mondial de développement et aidera les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement, notamment l'élimination de la pauvreté, pour améliorer les conditions de vie de leurs citoyens, tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation et relever les défis qu'elle pose. Plus particulièrement, conformément à ses priorités, la CNUCED redoublera d'efforts, dans tous les domaines sectoriels relevant de sa compétence, pour appuyer le développement de l'Afrique.

10.2 Pour atteindre ces objectifs, dans le cadre de son mandat, la CNUCED : a) mènera des activités pragmatiques de recherche et d'analyse sur les questions persistantes ou émergentes en matière de développement; b) travaillera à l'établissement d'un consensus sur les efforts à déployer pour promouvoir aux plans national et international des politiques et des stratégies propices au développement; et c) apportera son soutien aux pays dans l'application de leurs propres stratégies de développement destinées à les intégrer dans l'économie mondiale et à leur permettre d'atteindre des taux viables de croissance et de développement. Alors que les pays sont de plus en plus interdépendants, la CNUCED poursuivra ses activités spécifiques de conseil et d'appui au développement en s'appuyant sur ces trois piliers, tout en continuant de répondre aux besoins des États et de s'acquitter de ses obligations envers ceux-ci.

10.3 Le CCI continuera de faciliter les exportations des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition. Pour y parvenir, il axera ses efforts sur les activités d'assistance technique en ce qui concerne l'information commerciale et les questions de développement des exportations.

10.4 Le programme s'inspire des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Conseil du commerce et du développement et de ses organes subsidiaires et de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Les décisions adoptées par la douzième session de la Conférence, qui s'est tenue à Accra en avril 2008, ont constitué la base du présent programme de travail. Pour la période biennale 2014-2015, le programme intégrera également les textes issus de la treizième session de la Conférence, qui doit avoir lieu à Doha en avril 2012. La CNUCED est chargée de l'exécution des sous-programmes 1 à 5 de ce programme, tandis que le sous-programme 6 relève du CCI.

10.5 La CNUCED exécutera cinq sous-programmes en vue de faciliter la réalisation de l'objectif consistant à aider les pays en développement à s'intégrer de manière avantageuse dans le système commercial international. Le premier de ces sous-programmes découlant des conclusions de la douzième session de la CNUCED visera essentiellement à examiner le rôle des stratégies de développement dans une économie en cours de mondialisation et les questions connexes. Les sous-programmes 2 et 4 auront pour objectif de contribuer au renforcement des capacités de production et de la compétitivité internationale; le sous-programme 3 et le volet « facilitation du commerce » du sous-programme 4 tendront à exploiter au mieux la

mondialisation du commerce international et des négociations commerciales des biens et services pour favoriser le développement. Les stratégies de développement de l'Afrique, des pays les moins avancés et des pays se trouvant dans une situation particulière, notamment les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, relèveront du sous-programme 5, tandis que les préoccupations sectorielles de ces pays feront aussi l'objet d'autres sous-programmes, dont les travaux seront coordonnés et menés en coopération avec ceux du sous-programme 5.

10.6 Dans l'ensemble de son programme de travail, la CNUCED s'efforcera d'intégrer les questions intersectorielles ayant trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, à la promotion du développement durable et au plein emploi productif. La CNUCED renforcera également sa coordination interdivisions, en particulier dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités.

10.7 Le CCI s'occupera du sous-programme 6, sur les aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations. Il a retenu comme angle stratégique de mettre davantage l'accent sur l'ouverture plutôt que sur la sensibilisation. Dans ce contexte, les difficultés stratégiques qui sont les siennes sont d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des données commerciales, de renforcer les institutions et politiques de soutien au commerce; d'accroître la compétitivité des entreprises des pays en développement et de faire en sorte que les politiques de promotion des exportations soient ouvertes à tous et durables.

10.8 La CNUCED contribuera, dans le cadre de son mandat, à l'application des textes issus des conférences mondiales pertinentes, et en particulier à la réalisation des objectifs internationaux de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, notamment ceux qui ont trait au partenariat mondial en faveur du développement, au financement du développement, à la mobilisation des ressources nationales, aux investissements, à l'endettement, au commerce, aux produits de base, aux questions systémiques et à la prise de décisions économiques de portée mondiale, à la coopération économique entre pays en développement, au développement durable, à la science et à la technique au service du développement.

10.9 La CNUCED contribuera également à la réalisation de certaines mesures prévues dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement et son suivi, dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, dans les textes et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adoptés lors du Sommet mondial pour le développement durable, dans les textes et dans la Déclaration de principes et le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information et dans le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, et dans les conclusions de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty qui a eu lieu en 2008, et enfin dans la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Elle facilitera, en outre, l'accomplissement de nouveaux progrès sur la voie des objectifs convenus sur le plan international

énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha adoptée par la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres décisions pertinentes. Elle contribuera dans le cadre de son mandat à l'application des textes adoptés lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012.

10.10 En tant qu'organisme chef de file du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination d'un groupe thématique interinstitutions sur le commerce et les secteurs productifs, la CNUCED renforcera le rôle du commerce et du développement et des domaines connexes dans les programmes d'aide au développement de l'ONU, tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies nationales de développement, mènera des opérations conjointes dans les pays selon que de besoin, et intensifiera la coopération interinstitutions dans le cadre d'initiatives à l'échelle du système dans ces domaines.

## **Sous-programme 1**

### **Mondialisation, interdépendance et développement**

**Objectif de l'Organisation** : Promouvoir, à tous les niveaux, des politiques et des stratégies économiques propices à une croissance économique soutenue, à un développement durable pour tous, à la création d'emplois, et à l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés

#### **Réalisations escomptées du Secrétariat**

#### **Indicateurs de succès**

a) Meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et des options de politique générale aux niveaux national, régional et international

a) i) Augmentation du nombre de décideurs et de bénéficiaires faisant état de l'utilité des recommandations de la CNUCED pour l'élaboration des politiques au niveau national

ii) Augmentation du nombre de déclarations dans les médias concernant les options de politique macroéconomique et financière axées sur la croissance fondées sur les activités de recherche de la CNUCED

iii) Augmentation du nombre d'activités de promotion de la coopération Sud-Sud menées par la CNUCED

b) Réalisation de progrès dans la recherche d'une solution durable aux problèmes liés à l'endettement des pays en développement grâce à une meilleure compréhension, à tous les niveaux, de l'interaction qui existe entre des stratégies de financement du développement efficaces et des programmes de gestion de la dette rigoureux

b) i) Augmentation du nombre d'institutions et de pays utilisant les services de renforcement des capacités offerts par le Système de gestion et d'analyse de la dette

ii) Augmentation du nombre de décisions et d'initiatives politiques internationales et nationales dans le domaine de l'endettement et du financement du développement s'appuyant sur les résultats des travaux de la CNUCED

- |   |   |
|---|---|
| <p>c) Amélioration de l'accès à des données statistiques et à des indicateurs fiables et à jour mettant en lumière les liens qui existent entre la mondialisation, le commerce et le développement pour faciliter la prise de décisions, à l'échelle nationale et internationale, sur les politiques économiques et les stratégies de développement</p> | <p>c) i) Augmentation du nombre de pays qui utilisent des variables statistiques et des indicateurs dérivés calculés et tenus à jour par le Service central de statistique de la CNUCED</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'institutions et d'États Membres utilisant les données statistiques de la CNUCED sur les politiques commerciales, financières et économiques</p> |
| <p>d) Renforcement du cadre décisionnaire et institutionnel, et de la coopération internationale, pour le redressement et le développement durable de l'économie palestinienne</p>  | <p>d) Augmentation du nombre d'initiatives de développement et d'institutions palestiniennes mettant à profit les conclusions des recherches effectuées par la CNUCED, ses recommandations et ses activités de coopération technique</p>  |

### Stratégie

10.11 Ce sous-programme relève de la Division de la mondialisation et des stratégies du développement. Cette division s'emploiera principalement à : a) définir les besoins et les mesures spécifiques qui découlent de l'interdépendance des politiques dans les secteurs du commerce, de la finance, des investissements, des technologies et de la macroéconomie, envisagée sous l'angle de ses incidences sur le développement; b) mieux faire comprendre la cohérence nécessaire des réglementations, pratiques et processus économiques internationaux, d'une part, et des politiques et stratégies de développement nationales, d'autre part; c) instaurer un environnement favorable au secteur privé et à l'investissement des entreprises; d) promouvoir, au niveau national, la réduction de la pauvreté, la répartition des revenus et les régimes de recettes publiques; et e) appuyer les efforts menés par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et d'autres petits États faibles et vulnérables en vue d'élaborer des stratégies de développement adaptées aux défis de la mondialisation, en recourant notamment à la coopération économique entre pays en développement. Dans ce contexte, la CNUCED continuera de soutenir les efforts de développement des pays à revenu intermédiaire. Cet objectif sera poursuivi grâce à la promotion de politiques appropriées, de recherche de consensus et d'assistance technique, selon les modalités suivantes : a) réalisation de travaux de recherche et d'analyse prospectifs et actualisés sur les politiques macroéconomiques et les politiques de développement et sur l'endettement et les finances, en tenant compte des textes issus des grandes conférences internationales; b) choix d'orientations politiques en vue de l'élaboration aux niveaux national, régional et international de stratégies de développement propres à exploiter les possibilités offertes par la mondialisation et à en relever les défis; c) élargissement du consensus autour de politiques macroéconomiques et de politiques de développement adaptées aux conditions spécifiques des pays en développement; d) formation et renforcement des capacités en vue d'assurer une gestion efficace de la dette; e) fourniture de services statistiques et d'information qui serviront d'outils aux décideurs et viendront appuyer l'exécution du programme de travail de la CNUCED; f) fourniture

d'analyses de politique économique et d'une assistance technique au peuple palestinien; et g) réalisation de travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes de développement que posent l'intégration et la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire.

## Sous-programme 2 Investissements et entreprises

**Objectif de l'Organisation :** Faire en sorte que tous les pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, profitent des avantages pour le développement qu'offre l'accroissement des flux d'investissement, la formulation de politiques, l'amélioration de la compétitivité au plan international et le renforcement des capacités productives

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension des diverses questions clefs relatives à l'investissement public et privé et des incidences des investissements étrangers directs sur le développement, ainsi que des politiques apparentées susceptibles de promouvoir les avantages nets pour le développement de ces investissements	<p>a) i) Augmentation du nombre de décideurs et des autres parties prenantes qui répondent à des enquêtes d'évaluation en déclarant être mieux à même de comprendre les questions relatives à l'investissement public et privé</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États Membres ayant déclaré avoir mis en pratique des recommandations politiques et employé des méthodes fournies par la CNUCED dans le domaine de l'investissement international</p>
b) Capacité accrue des pays en développement de créer un climat propice à l'investissement pour le développement	<p>b) i) Augmentation du nombre de pays ayant bénéficié de l'aide de la CNUCED, et notamment des analyses et des politiques d'investissement et des outils électroniques, qui signalent une hausse des investissements étrangers directs</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays en développement bénéficiant de l'aide de la CNUCED qui font état d'une amélioration des résultats d'après divers indicateurs de référence faisant l'objet d'un suivi de la CNUCED</p>
c) Meilleure compréhension des questions clefs et nouveaux enjeux relatifs aux accords internationaux d'investissement et de leur rôle dans le développement, et capacité renforcée des États Membres de négocier et de mettre en œuvre des accords d'investissement et de gérer les différends entre investisseurs et États	<p>c) i) Augmentation du nombre de déclarations dans lesquelles des décideurs/négociateurs rendent compte des effets des accords internationaux d'investissement</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États Membres participant à la négociation et à la mise en œuvre d'accords d'investissement ainsi qu'à la gestion des différends</p>

- entre investisseurs et États, comme les différentes observations des décideurs et des négociateurs en font l'écho
- d) Meilleure connaissance et capacité accrue d'élaborer des politiques de développement visant à : i) stimuler le développement des entreprises et la facilitation du commerce; ii) promouvoir les meilleures pratiques concernant la responsabilité sociale et la comptabilité des entreprises; et iii) organiser des marchés d'assurances compétitifs et bien réglementés
- d) i) Augmentation du nombre de pays qui utilisent les mesures et les instruments politiques fournis par la CNUCED pour mettre au point des politiques visant à renforcer la compétitivité de leurs entreprises
- ii) Augmentation du nombre de pays qui suivent les orientations et utilisent les instruments élaborés par la CNUCED dans le domaine de la comptabilité, de la direction d'entreprises, des assurances, de la facilitation du commerce, du tourisme électronique et de la présentation de rapports

---

### Stratégie

10.12 Ce sous-programme relève de la Division des investissements et des entreprises. Il contribuera à aider les pays en développement, notamment les pays du continent africain, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, à formuler et appliquer aux plans national et international des politiques visant à renforcer leurs capacités de production et leur compétitivité internationale dans tous les secteurs de l'économie grâce aux investissements et au développement des entreprises. Pour ce faire, il adoptera une approche cohérente qui consistera à : a) renforcer son rôle en tant que source importante d'informations et d'analyses détaillées sur l'investissement international, afin de permettre aux décideurs de prendre des décisions en toute connaissance de cause; b) aider les pays en développement qui en feront la demande à renforcer leurs capacités pour formuler et appliquer des politiques intégrées en matière d'investissement international, créer un climat propice à cet investissement et participer à des débats sur la question; c) appuyer les efforts menés par les pays en développement en vue de se doter de capacités de production et d'entreprises qui soient compétitives sur le plan international; et d) élaborer des programmes de formation et de renforcement des capacités destinés aux institutions locales.

### Sous-programme 3 Commerce international

#### Composante 1 : renforcement du commerce international

**Objectif de l'Organisation** : Faire en sorte que tous les pays participent au commerce international de manière active, efficace et profitable

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Capacité accrue des pays en développement et des pays en transition de s'intégrer de manière avantageuse à l'économie mondiale et au système commercial international	<p>a) i) Participation accrue d'un nombre plus important de pays en développement aux négociations commerciales par la présentation de propositions de négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales (notamment Sud-Sud) et par le processus d'adhésion à l'OMC</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays en développement qui ont intégré les questions liées au commerce, aux capacités de production et au développement qui les préoccupent dans des politiques nationales adaptées à leurs besoins en ce qui concerne le commerce et le développement</p>
b) Capacité accrue des pays en développement à prendre des décisions en matière de commerce et de questions connexes et à adopter des mesures prises pour lutter contre les incidences sur le commerce et le développement des obstacles non tarifaires	<p>b) i) Augmentation du nombre d'utilisateurs du Système d'analyse et d'information sur le commerce – sur Internet ou par l'intermédiaire du système World Integrated Trade Solution – du Modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles et de l'initiative Transparence dans le commerce</p> <p>ii) Augmentation du nombre de mesures spécifiques prises par des États Membres afin de réduire ou d'éliminer des obstacles non tarifaires arbitraires ou injustifiés au commerce international</p>
c) Amélioration des capacités institutionnelles de répondre efficacement aux pratiques anticoncurrentielles	<p>c) i) Augmentation du nombre de pays en développement qui élaborent, révisent ou appliquent une législation et des cadres institutionnels relatifs à la concurrence et à la protection des consommateurs aux niveaux national et régional (notamment Sud-Sud), notamment grâce aux programmes de renforcement des capacités de la CNUCED aux niveaux national et régional</p>



- ii) Augmentation du nombre de pays utilisant la loi type de la CNUCED sur la concurrence et acceptant de se prêter à un examen de leur législation et de leur politique en matière de concurrence par leurs pairs
- d) Capacité accrue des pays en développement de concevoir et de mettre en pratique de façon synergique les objectifs liés au commerce, à l'environnement, au changement climatique et au développement durable dans tous les niveaux des stratégies de développement
- d) i) Augmentation du nombre de pays en développement qui conçoivent et mettent en pratique des politiques, des programmes, des mesures normatives et des mécanismes institutionnels dans l'optique de tirer parti des débouchés commerciaux et des investissements et de faciliter la réalisation de leurs objectifs de développement durable
- ii) Augmentation du nombre de pays en développement qui participent aux initiatives sur le biocommerce et les biocarburants

### Stratégie

10.13 Ce sous-programme relève de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base. Il favorise un développement sans laissés-pour-compte fondé sur le commerce en s'appuyant notamment sur le commerce international des biens et services et des produits de base et le système commercial international, et sur les liens entre le commerce et les buts et objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le cadre de ce sous-programme, la Division continuera de coopérer de plus en plus étroitement avec d'autres organisations internationales et d'encourager la coordination des activités de l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine du commerce international des biens et services et des produits de base. Le sous-programme aide les pays en développement – en particulier les pays d'Afrique et les pays les moins avancés – et les pays en transition en s'appuyant sur les trois grands principes qui sous-tendent les travaux de la CNUCED.

10.14 Ces activités consisteront à :

- a) Suivre et évaluer l'évolution du système commercial international et les tendances du commerce international du point de vue du développement, en mettant l'accent sur des solutions pragmatiques, notamment sur les choix politiques et les stratégies avérées permettant d'optimiser les débouchés commerciaux, d'atténuer les effets préjudiciables des crises économiques mondiales et de créer des économies capables d'y résister;
- b) Renforcer les capacités des pays en développement pour établir des priorités de négociation, puis pour négocier et appliquer des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux en veillant à la cohérence de l'ensemble de ces accords;
- c) Apporter un appui technique accru aux pays dans le cadre du processus d'adhésion à l'OMC, en coopération avec l'OMC;

- d) Examiner les moyens de mieux utiliser les préférences commerciales conformément à l'Accord d'Accra;
- e) Appuyer les efforts que déploient les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables pour intégrer le système commercial international;
- f) Soutenir les efforts que font les pays en développement pour renforcer leur participation à la production et à l'échange de services au niveau mondial, notamment en procédant à des examens de politique générale et en mettant en place des cadres réglementaires et institutionnels;
- g) Appuyer les pays en développement dans leurs efforts pour diversifier avec succès leurs exportations, notamment en participant davantage au secteur manufacturier et au secteur de l'économie créative ainsi qu'aux chaînes d'approvisionnement mondiales;
- h) Entreprendre des travaux de recherche et d'analyse sur les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et au développement, conformément au paragraphe 105 de l'Accord d'Accra;
- i) Faciliter la coopération économique entre les pays en développement, ainsi que dans les échanges Sud-Sud, notamment grâce au Système global de préférences commerciales entre pays en développement;
- j) Renforcer la capacité analytique en matière de prise de décisions et de négociations commerciales, et intégrer les questions touchant le commerce et le développement dans des politiques commerciales nationales qui contribueraient aux capacités productives, à l'intégration et à la création d'emplois, en particulier dans les pays les moins avancés;
- k) Étudier les incidences des barrières non tarifaires sur le commerce et le développement, notamment grâce à des travaux de recherche et d'analyse détaillés, la conclusion de partenariats avec d'autres organisations internationales en vue de la collecte de données sur les mesures non tarifaires et la conception de méthodes novatrices de quantification des incidences de ces barrières sur le commerce international;
- l) Promouvoir l'utilisation d'une législation et d'une politique de la concurrence pour assurer la compétitivité nationale et internationale et contrer les pratiques anticoncurrentielles;
- m) Trouver une solution aux difficultés engendrées par le conflit entre les intérêts du commerce et l'environnement, notamment en favorisant les formes de développement à faible émission de carbone et en recherchant les gains de développement et les possibilités d'investissement obtenus grâce aux nouvelles règles imposées par le changement climatique et l'exploitation durable de la biodiversité;
- n) Élaborer et mettre en œuvre une coopération technique pour le commerce et les domaines connexes, ainsi que des activités de renforcement des capacités.

## Composante 2 : produits de base

**Objectif de l'Organisation** : Mettre à profit les gains de développement et s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base et à la dépendance à l'égard de ces produits

### Réalisations escomptées du Secrétariat

### Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des pays en développement tributaires des produits de base à s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie de ces produits et à mettre à profit les possibilités offertes par le commerce des produits de base et le renforcement de la coopération internationale et régionale

a) i) Accroissement de la recherche sur la production des produits de base dans les pays dont les économies sont tributaires des produits de base, dans l'objectif de diversifier leur production, notamment en conférant davantage de valeur ajoutée à leurs produits

ii) Augmentation du nombre de pays en développement tributaires des produits de base qui adoptent des mesures et des outils recommandés par la CNUCED pour élaborer des politiques axées sur la diversification des recettes d'exportation

## Stratégie

10.15 La composante 2 de ce sous-programme relève de l'Unité spéciale des produits de base, qui travaille de manière indépendante, conformément au paragraphe 183 de l'Accord d'Accra. Avec les conseils et les orientations du Secrétaire général de la CNUCED, l'Unité contribuera plus efficacement aux efforts des pays en développement pour formuler des stratégies et politiques face aux avantages et inconvénients présentés par les marchés des produits de base et elle aidera les pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables en s'appuyant sur les trois grands principes qui sous-tendent les travaux de la CNUCED. En coordination avec d'autres acteurs internationaux et régionaux, notamment avec les organismes internationaux qui s'occupent de produits de base, cette composante continuera de jouer un rôle déterminant; les activités de la CNUCED dans ce domaine consisteront à :

- a) S'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base;
- b) Suivre l'évolution des marchés et les enjeux dans le secteur des produits de base et examiner les liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté;
- c) Appuyer les efforts que les pays en développement tributaires des produits de base déploient pour :
  - i) Concevoir des politiques nationales relatives aux produits de base, notamment pour les intégrer dans leurs stratégies nationales et régionales de développement;

- ii) Renforcer leur capacité d'offre et devenir compétitifs;
  - iii) Progresser dans les chaînes de valeur et diversifier les secteurs des produits de base;
  - iv) Se conformer aux normes commerciales internationales;
  - v) Avoir accès aux informations et aux bases de données relatives aux produits de base;
  - vi) Tirer parti des débouchés à l'exportation sur les marchés émergents;
  - vii) Mettre en place des systèmes de commercialisation et des programmes d'assistance efficaces pour les petits producteurs de produits de base, notamment des programmes de protection sociale économiquement viables;
  - viii) Concevoir des mécanismes de financement et de gestion des risques;
- d) Promouvoir la coopération intergouvernementale dans le domaine des produits de base et la formation de consensus concernant les moyens d'intégrer des politiques relatives à ces produits dans : i) les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté; ii) les politiques et les instruments liés au commerce permettant de résoudre les problèmes relatifs aux produits de base; et iii) les politiques d'investissement et de financement visant à dégager des ressources financières pour un développement fondé sur les produits de base.

#### **Sous-programme 4 Technologie et logistique**

**Objectif de l'Organisation** : Améliorer la science, la technologie et l'innovation, notamment les technologies de l'information et des communications, créer des services de logistique commerciale et des systèmes de transport en transit efficaces, disposer de programmes de formation et de renforcement des capacités destinés aux institutions locales afin de renforcer le développement économique et la compétitivité des pays en développement

##### **Réalizations escomptées du Secrétariat**

##### **Indicateurs de succès**

a) Amélioration de la logistique commerciale des pays en développement et des pays en transition

- a) i) Augmentation du nombre de mesures spécifiques prises par les pays en développement et les pays en transition pour améliorer la logistique commerciale, par exemple pour réduire le coût des transactions et du transport, améliorer le fonctionnement de leurs systèmes de transit, renforcer l'efficacité et la coordination des systèmes de transport et mettre en place une législation protectrice, avec l'aide de la CNUCED
- ii) Augmentation du nombre de mesures adoptées par les pays en développement et les pays en transition qui utilisent le Système douanier automatisé afin d'améliorer encore l'efficacité de la gestion de leur administration douanière, avec l'aide de la CNUCED

- iii) Augmentation du nombre de pays en développement et de pays en transition qui ont enregistré des améliorations par rapport aux indicateurs de référence relatifs aux procédures douanières, avec l'aide de la CNUCED
- b) Adoption de politiques nationales et internationales dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications, et sensibilisation accrue à ces questions
- b) i) Augmentation du nombre de mesures politiques spécifiques ou d'initiatives prises par les pays en développement et les pays en transition pour appliquer des programmes destinés à renforcer la contribution au développement de la science, de la technologie, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications, avec l'aide de la CNUCED
- ii) Augmentation du nombre d'initiatives de coopération menées aux niveaux international, régional et sous-régional, dans les domaines de la science, de la technologie et des technologies de l'information et des communications, avec l'aide de la CNUCED
- c) Meilleure compréhension, à l'échelon national, des choix politiques et des meilleures pratiques en matière de science et de technologie au service du développement, et de technologies de l'information et des communications au service du développement
- c) Augmentation du nombre de pays qui adoptent des mesures de portée nationale et internationale sur la science et la technique en réponse aux résolutions de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil économique et social
- d) Renforcement des capacités des pays en développement dans les domaines du commerce, de l'investissement et des questions apparentées
- d) Augmentation du nombre de mesures spécifiques prises par les pays en développement et les pays en transition pour renforcer les capacités des ressources humaines et des institutions locales dans les domaines du commerce et de l'investissement et des questions apparentées, grâce à l'assistance de la CNUCED

---

### Stratégie

10.16 L'exécution de ce sous-programme relève de la Division de la technologie et de la logistique. La bonne exécution du programme de travail au titre de ce sous-programme contribuera à améliorer la compétitivité dans le commerce international des pays en développement, en particulier des pays africains, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, ainsi que des pays en transition, et aidera les pays en développement de transit, qui connaissent des problèmes spécifiques en matière d'infrastructures et de transports, par les moyens ci-après : a) amélioration des politiques de logistique commerciale, renforcement de la gestion des opérations de transport et appui à la

mise au point et à la mise en œuvre de systèmes de transit cohérents; b) aide à l'exécution de programmes d'automatisation des procédures douanières et de facilitation du commerce; c) aide à l'élaboration et à la mise en place de cadres institutionnels et réglementaires adéquats pour la facilitation du commerce et des transports; d) appui à la participation active des pays en développement aux négociations concernant la facilitation des transports et du commerce; e) soutien à l'accès à la technologie et au savoir, et renforcement des capacités pour créer et utiliser cette technologie et ce savoir; f) participation au Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et des communications au service du développement qui a été lancé par la onzième session de la CNUCED; g) participation à la mise en œuvre des grandes orientations définies par le Sommet mondial sur la société de l'information en matière de renforcement des capacités, de création d'un environnement porteur, de commerce électronique et de cyberscience, en collaboration avec d'autres organisations internationales concernées, notamment dans les domaines ci-après : i) appui au développement des capacités d'enseignement et de recherche dans les établissements universitaires des pays membres; et ii) promotion de la formation et du renforcement des capacités à l'intention des décideurs et des spécialistes du commerce pour ce qui est du commerce et des domaines interdépendants de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.

## **Sous-programme 5**

### **Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux**

**Objectif de l'Organisation** : Promouvoir l'élaboration de politiques nationales et de mesures de soutien international propres à renforcer les capacités de production, et donc de développement économique et de réduction de la pauvreté en Afrique, dans les pays les moins avancés et dans d'autres groupes de pays se trouvant dans une situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) et à favoriser leur intégration progressive à l'économie mondiale

<b>Réalisations escomptées du Secrétariat</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Augmentation de la fréquence avec laquelle sont adoptées les recommandations générales d'ordre pratique formulées par la CNUCED en vue de promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines du commerce et du développement	a) Augmentation du nombre d'États Membres qui ont signalé avoir adopté les orientations politiques ainsi que les résultats et les conclusions de travaux de recherche proposés par la CNUCED au sujet du commerce africain et du développement de l'Afrique
b) Consensus accru autour des politiques visant à surmonter les problèmes de développement que connaissent les pays les moins avancés dans l'économie mondiale, y compris les pays sur le point d'être radiés de la liste des pays les moins avancés, et adoption de ces politiques	b) Augmentation du nombre d'États Membres qui ont signalé avoir adopté les orientations politiques ainsi que les résultats et conclusions de travaux de recherche proposés par la CNUCED au sujet du développement des pays les moins avancés et des pays sur le point d'être radiés de la liste des pays les moins avancés

c) Meilleure intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux	c) Augmentation du nombre de pays parmi les moins avancés qui ont réalisé des progrès dans l'intégration des politiques et des priorités commerciales dans leurs plans de développement nationaux et dans l'application concrète des matrices d'action du Cadre intégré
d) Capacité accrue des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables d'assurer leur transformation économique et de devenir plus résilients	d) Augmentation du nombre de pays en développement sans littoral, de petits États insulaires en développement et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables qui bénéficient des conseils et autres formes d'aide de la CNUCED pour accomplir des progrès structurels

### Stratégie

10.17 C'est à la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux qu'incombe l'exécution de ce sous-programme. Pour atteindre cet objectif, la Division s'emploiera à cerner et appréhender les problèmes de développement économique propres à ces pays en menant des travaux de recherche et d'analyse, et jouera un rôle de sensibilisation pour promouvoir la recherche d'un consensus au sein de la communauté internationale d'aide au développement sur les mesures les plus appropriées pour résoudre ces problèmes de développement. Pour cela, elle devra recenser les nouvelles questions et démarches et nouer des contacts plus nombreux avec les institutions de recherche des pays les moins avancés et avec les partenaires de développement. Ce sous-programme contribuera également à appliquer les textes issus des conférences mondiales pertinentes et à en assurer le suivi et la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux qui figurent dans le Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Le programme spécial prévu au titre de ce sous-programme vise à aider les pays en développement sans littoral à atténuer les conséquences économiques préjudiciables de leur situation géographique par les moyens ci-après : a) appui à l'élaboration de politiques axées sur le renforcement des capacités de production et une spécialisation économique judicieuse; b) aide en faveur des petits États insulaires en développement pour améliorer leur résistance aux chocs extérieurs et permettre à la plupart d'entre eux d'obtenir des progrès socioéconomiques réguliers; et c) adoption à l'échelle de la CNUCED de l'habitude d'accorder une attention systématique aux problèmes d'autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra.

10.18 L'un des principaux objectifs recherchés est d'enrichir le débat politique engagé par des recommandations pragmatiques et des idées novatrices sur les problèmes actuels. La diffusion des conclusions des travaux de recherche ira de pair avec la prestation de services de conseil et l'organisation de stages de formation, d'ateliers et de séminaires, le but étant de mettre en valeur les ressources humaines et de développer les capacités institutionnelles, mais aussi de sensibiliser les partenaires de développement aux besoins particuliers des pays en développement et aux moyens de les satisfaire. Afin de définir quels sont les choix politiques aux échelons national et international sur la meilleure utilisation du commerce comme

moyen efficace de lutter contre la pauvreté, des travaux de recherche seront réalisés dans le cadre de ce sous-programme sur les liens entre commerce et pauvreté et des programmes de formation et de renforcement des capacités seront mis en œuvre à l'intention des institutions locales. Toujours au titre de ce sous-programme, les pays continueront d'être aidés dans leurs efforts visant à tirer parti de leur statut particulier au sein de l'Organisation des Nations Unies et à s'intégrer au mieux dans l'économie mondiale et à réduire la pauvreté. Il faudra pour cela appuyer le renforcement de leurs capacités de production et de leur faculté de résistance aux influences extérieures néfastes. Par ailleurs, le sous-programme verra la formulation de recommandations de politique générale pour mettre en œuvre des stratégies de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés. Les activités de coopération technique menées dans le cadre de ce sous-programme viseront à renforcer les capacités des pays à prendre eux-mêmes les décisions au niveau national, en faisant fond sur les travaux d'analyse et de recherche de la CNUCED. Elles viseront également à garantir la participation effective aux activités d'assistance technique liée au commerce et l'efficacité desdites activités, notamment par le biais du Cadre intégré renforcé et de l'Initiative d'aide au commerce.

10.19 Le sous-programme contribuera en outre à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, du Programme d'action d'Almaty (Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, y compris des textes issus de leur examen. Dans un souci d'harmonisation, ce sous-programme sera exécuté en coordination et en coopération avec les autres sous-programmes dans les activités sectorielles relatives aux groupes de pays concernés. Par ailleurs, ce sous-programme contribuera à promouvoir dans l'ensemble de la CNUCED des efforts d'analyse afin d'arriver à mieux cerner les problèmes que connaissent les « autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables », ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, en incluant systématiquement ces pays dans la portée des travaux de recherche et des activités d'assistance technique de la CNUCED.

## **Sous-programme 6**

### **Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations**

---

**Objectif de l'Organisation** : Favoriser le succès à l'exportation des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition

---

#### **Réalisations escomptées du Secrétariat**

#### **Indicateurs de succès**

a) Disponibilité et exploitation accrues des données commerciales

a) i) Augmentation du nombre d'hommes et de femmes consultant les données commerciales du CCI



- 
- ii) Augmentation du nombre d'hommes et de femmes s'estimant au courant des questions commerciales mondiales grâce aux services du CCI
  - iii) Nombre de pays pour lesquels de nouvelles données commerciales sont collectées et diffusées par le CCI
- b) Amélioration des institutions et politiques d'appui au commerce en faveur des entreprises menant des activités à l'exportation
- b) i) Nombre d'institutions faisant état de progrès dans leur gestion et/ou leurs services aux petites et moyennes entreprises grâce à l'aide du CCI
  - ii) Nombre d'institutions faisant état de progrès grâce à leur participation à des réseaux soutenus par le CCI
  - iii) Nombre d'institutions faisant état de progrès dans la promotion du commerce national et les politiques de développement des exportations grâce à l'aide du CCI
- c) Renforcement de la capacité des entreprises de saisir les occasions qui se présentent en ce qui concerne les exportations
- c) i) Augmentation du nombre d'entreprises indiquant avoir acquis des capacités en ce qui concerne les exportations grâce à l'aide du CCI, et augmentation de la part de ces entreprises qui appartiennent à des femmes
  - ii) Augmentation du nombre d'entreprises qui ont été exposées à de nouveaux marchés ou à des contacts ou qui ont indiqué avoir fait des affaires grâce à l'aide du CCI, et augmentation de la part de ces entreprises qui appartiennent à des femmes
- 

## Stratégie

10.20 Le Centre du commerce international est responsable de l'exécution du sous-programme, dont l'orientation stratégique correspond au mandat qui a été confié au Centre par la résolution 1819 (LV) du Conseil économique et social, dans laquelle le Centre a été chargé de coordonner l'assistance technique et les activités de coopération en matière de promotion des exportations, au sein du système d'aide des Nations Unies aux pays en développement. Dans ce sous-programme, l'accent sera mis sur la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et sur l'application du Document final du Sommet mondial de 2005. L'exécution du sous-programme permettra également de progresser dans la réalisation du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, et la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève. Le sous-programme contribuera pour beaucoup à faire avancer la mise en œuvre des déclarations ministérielles adoptées à

Doha, à Hong Kong (Chine) et à Genève par l'Organisation internationale du commerce, en particulier en renforçant et en rendant plus efficaces les institutions d'appui au commerce et les politiques visant à faciliter les efforts déployés en matière d'exportation et améliorant la capacité des entreprises à saisir les occasions qui se présentent sur le plan des exportations. À cet égard, le CCI aidera les pays en développement à faire face aux problèmes liés au milieu des affaires et à l'accès aux marchés du secteur privé.

10.21 L'objectif stratégique du sous-programme est d'aider les petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition à accroître leurs exportations. À cette fin, l'accent sera mis sur les activités d'assistance technique sur le plan commercial pour améliorer l'accès aux données commerciales et leur exploitation, consolider les cadres institutionnels et renforcer les capacités d'exportation des entreprises.

10.22 Pour améliorer la disponibilité et l'utilisation des données commerciales, le CCI veillera à ce que les chefs d'entreprise et les décideurs des pays en développement, quel que soit leur sexe, puissent mieux tirer parti d'un riche ensemble de données commerciales détaillées, y apporter leur propre contribution, et échanger des idées sur les questions affectant le développement commercial de leurs pays, les marchés extérieurs et les possibilités commerciales. À cet égard, l'accent sera mis dans le cadre du sous-programme sur les initiatives mondiales en faveur du commerce, notamment en ce qui concerne les activités de sensibilisation, la recherche et les publications statistiques, les grandes réunions internationales et le dialogue entre secteurs public et privé.

10.23 Le sous-programme verra également l'amélioration des cadres institutionnels et paraétatiques, grâce à l'offre d'une aide technique sur mesure dans le domaine commercial visant à évaluer et améliorer les performances des entreprises et la qualité des services commerciaux des institutions nationales et régionales d'appui au commerce. L'assistance technique fournie dans le cadre du sous-programme bénéficiera également aux réseaux institutionnels constitués sur le plan national ou entre pays, et favorisera la formulation et l'application de politiques commerciales tenant compte des questions d'égalité des sexes et de stratégies axées sur les orientations, à partir d'une analyse des secteurs offrant aux pays en développement et aux pays les moins avancés en particulier les perspectives les meilleures.

10.24 En offrant une aide directe en matière de renforcement des capacités et en donnant aux petites et moyennes entreprises des moyens de se mettre en contact entre vendeurs et acheteurs, le sous-programme rendra par ailleurs les entreprises exportatrices ou qui pourraient le devenir plus à même de saisir les occasions se présentant. Plus précisément, le sous-programme sera l'occasion d'encourager davantage d'hommes et de femmes à la tête de petites et moyennes entreprises à se lancer à l'exportation ou à exporter davantage, à défendre leurs intérêts auprès des décideurs politiques et à débattre avec les petites et moyennes entreprises du monde entier des meilleures pratiques.

10.25 Le CCI entend atteindre l'objectif qu'il s'est fixé par des mesures novatrices, durables, qui ne feront pas de laissés-pour-compte.

10.26 Pendant la période 2012-2015, le CCI redoublera d'efforts pour promouvoir un commerce durable sans exclusive et évaluer les progrès accomplis dans ce domaine au titre du sous-programme.

10.27 On continuera à rechercher de nouveaux partenariats et alliances stratégiques afin de compléter les domaines d'expertise du Centre et d'exécuter davantage d'activités dans des secteurs et régions où la demande a dépassé les capacités du Centre. Pour mener à bien l'ambitieux programme intégré qui a été lancé pendant la période 2010-2011, le CCI doit saisir toutes les occasions possibles de collaborer étroitement avec les autres organismes des Nations Unies et organisations internationales dans les pays bénéficiaires. Pour élargir sa sphère d'influence, il continuera de mettre au point de plus vastes programmes intégrés qui permettent d'atteindre une masse critique tout en tenant compte des besoins des pays. Les partenariats étant la clef du succès, on renforcera la collaboration avec les partenaires actuels ainsi qu'avec de nouveaux donateurs et d'autres organisations internationales, comme la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce qui a des liens organiques avec le Centre, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, l'Union africaine, les commissions régionales et les programmes de pays de l'Organisation des Nations Unies. À l'heure où les pays en développement et les pays en transition sont plus nombreux que jamais à s'efforcer d'harmoniser les activités d'assistance technique sur le plan commercial grâce à des initiatives multipartites (comme le Groupement interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination concernant le commerce et la capacité de production et le Cadre intégré renforcé), ces partenariats pluriorganisations seront cruciaux pour améliorer l'offre de services du CCI.

#### **Textes portant autorisation**

##### *Résolutions de l'Assemblée générale*

1995 (XIX)	Constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale
2297 (XXII)	Centre du commerce international
55/2	Déclaration du Millénaire
56/210	Conférence internationale sur le financement du développement
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
62/179	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/204	Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/185 Commerce international et développement
- 66/186 Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
- 66/215 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 66/218 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 66/219 Coopération Sud-Sud

*Résolutions du Conseil du commerce et du développement*

- TD/386 Plan d'action
- TD/387 Déclaration de Bangkok : pour un dialogue mondial et un engagement dynamique
- TD/412 Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa onzième session
- TD/442 Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa douzième session
- TD/B(S-XXIII)/7 Texte final concerté de l'examen à mi-parcours

**Sous-programme 1**

**Mondialisation, interdépendance et développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 66/187 Système financier international et développement
- 66/189 Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- 66/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

**Sous-programme 3**

**Commerce international**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 57/253 Sommet mondial pour le développement durable
- 66/190 Produits de base
- 66/197 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

**Sous-programme 4**  
**Technologie et logistique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 60/252            Sommet mondial sur la société de l'information
- 66/184            Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 66/211            Science et technique au service du développement

**Sous-programme 5**  
**Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/201            Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 59/209            Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 65/2                Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/198            Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/214            Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

**Sous-programme 6**  
**Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 2297 (XXII)      Centre du commerce international
- 64/189            Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
- 64/216            Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination

de la pauvreté (2008-2017)

64/220 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

64/221 Coopération Sud-Sud

*Résolutions du Conseil économique et social*

1819 (LV) Programmes des Nations Unies pour la promotion des exportations

*Résolutions de l'Organisation mondiale du commerce*

WT/MIN (01)/DEC/1 Déclaration ministérielle

WT/MIN/05/DEC Programme de travail de Doha : Déclaration ministérielle

WT/MIN/11/W/2 Éléments pour des orientations politiques

---